

DOSSIER DE RE-INSCRIPTION À L'INTERNAT

Rentrée 2025

L'internat est un service du lycée placé sous l'autorité du Proviseur, et piloté par les Conseillers Principaux d'Education. **Il est un service rendu aux élèves et aux familles et ne revêt aucun caractère obligatoire.** Le maintien à l'internat d'une année à l'autre n'est pas automatique mais soumis à une nouvelle demande et ne s'entend que s'il a procuré un bénéfice scolaire réel à l'élève.

PRINCIPES ESSENTIELS

ABSENCES

Les responsables légaux ont **l'obligation de prévenir de toute absence** par écrit ou par téléphone (se reporter au règlement pour les modalités précises). **En aucun cas un interne mineur ne peut quitter le lycée sans autorisation transmise à l'établissement par ses responsables légaux.**

RESPONSABILITE DE L'ELEVE INTERNE

L'élève interne est responsable des **locaux** qu'il occupe et du **matériel** mis à sa disposition. Il doit les **maintenir dans un état de rangement et de propreté corrects**. L'entretien est à la charge du lycée et l'élève doit signaler tout défaut. **Les dégradations engagent financièrement les responsables légaux.**

TRAVAIL

Tous les soirs entre 19h30 et 21h, les élèves de secondes et 3PM ont **1h30 obligatoire** de travail en étude, les autres niveaux 1h (20h-21h) dans leur chambre assis à leur bureau ou en salle d'étude.

SORTIES INDIVIDUELLES

Des autorisations de sorties de l'internat peuvent être accordées pour les élèves qui pratiquent un sport ou qui participent à une activité culturelle. Une seule sortie est accordée par semaine et le retour à l'internat doit se faire impérativement avant 21h45 (sauf autorisation particulière).

Demander l'admission à l'internat vaut engagement à suivre scrupuleusement les consignes.

TROUSSEAU DE L'ÉLÈVE INTERNE

Pour l'entrée de votre enfant à l'internat du lycée Jehan de Beauce, il vous est demandé de réunir les objets suivants :

- Couette
- Drap housse
- Housse de couette
- Chaussons
- Oreiller
- Taie d'oreiller
- Lampe de bureau
- Protège matelas
- 2 cadenas
- Sac à linge sale

RAPPEL//LES AEROSOLS, MULTIPRISES SONT INTERDITS

Le linge de lit (drap, housse et taie) doit être repris et lavé à chaque période de vacances scolaires.

Cette feuille est à conserver par la famille